

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SALIGNAC**

Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le **16 OCT. 2025**
ID : 004-210402004-20251013-DCM_65_2025-DE

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE PRÉSENTS
15 11

VOTANTS
11

CONVOCACTION DU 03/10/2025
AFFICHEE LE 06/10/2025

D.C.M. N° 65/2025

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
ADMINISTRATIFS AU S.I.V.U SALIGNAC-ENTREPIERRES AU 1^{ER} JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Angélique EULOGE, Maire.

PRÉSENTS : Mme EULOGE Angélique, M. DELSARTE Jean-Luc, M. IZOARD Philippe, Mme FONTIN Geneviève, M. ESCLANGON Gilles, M. NICOLA François, Mme BLANC Sylvie, M. MICHEL Jean-François, M. MAUREL Nicolas, M. DELACROIX Jean-Marie, M. DUSSAILLANT Marc,

ABSENTS EXCUSES : Mme HEYRIES Julie, Mme MARTINEAU Cécile,

ABSENT : M. MICHEL Gérard, M. MOULLET Thierry.

M. IZOARD Philippe a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SALIGNAC, peut délibérer.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite aux travaux d'aménagement du bâtiment communal FOYER RURAL en salle multi activité et de deux bureaux, le Conseil Municipal a délibéré lors de la séance du 05 juin 2025 pour déterminer le loyer mensuel des deux nouveaux bureaux, fixer à trois cent euros chacun.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition du SIVU SALIGNAC-ENTREPIERRES un bureau d'une superficie de 20.20 m² ainsi qu'un sas de 1.08 m² et un sanitaire de 2.13 m² commun avec le bureau mis à disposition de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance et de permettre l'utilisation de la salle multi-activités du rez-de-chaussée d'une surface de 47.88 m², qui pourra permettre l'accueil en rendez-vous des personnes à mobilité réduite et la réalisation de réunion.

Elle donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention relative à la mise à disposition des locaux au SIVU SALIGNAC-ENTREPIERRES, pour une durée de 3 ans, à partir du 1^{er} janvier 2026.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ci-annexée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
M. IZOARD Philippe



Le Maire,
Mme Angélique EULOGE



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.